

## Résidence artistique 2020 à Belgrade (Serbie)

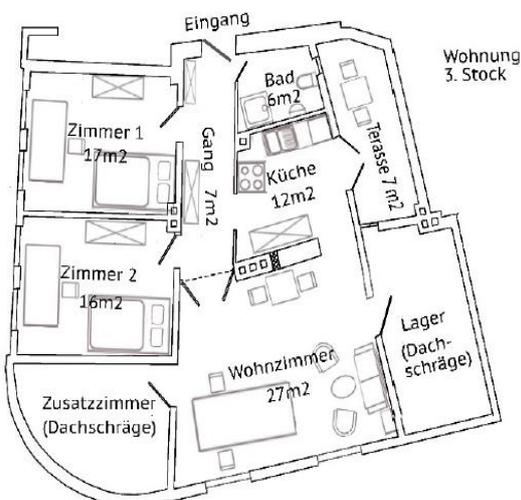


### 1. CONDITIONS GENERALES

Dans le cadre de la [Conférence des villes en matière culturelle \(CVC\)](#) dont Meyrin est membre depuis 2019, le Service de la culture bénéficie du programme d'atelier de résidences à l'étranger de cette organisation faitière (Gêne, Buenos Aire, Le Caire et Belgrade).

Dans ce cadre, la Ville de Meyrin offrira pour la première fois à un artiste meyrinois une résidence d'études artistiques **du 1er août au 30 novembre 2020 à Belgrade**. Cette résidence comprend :

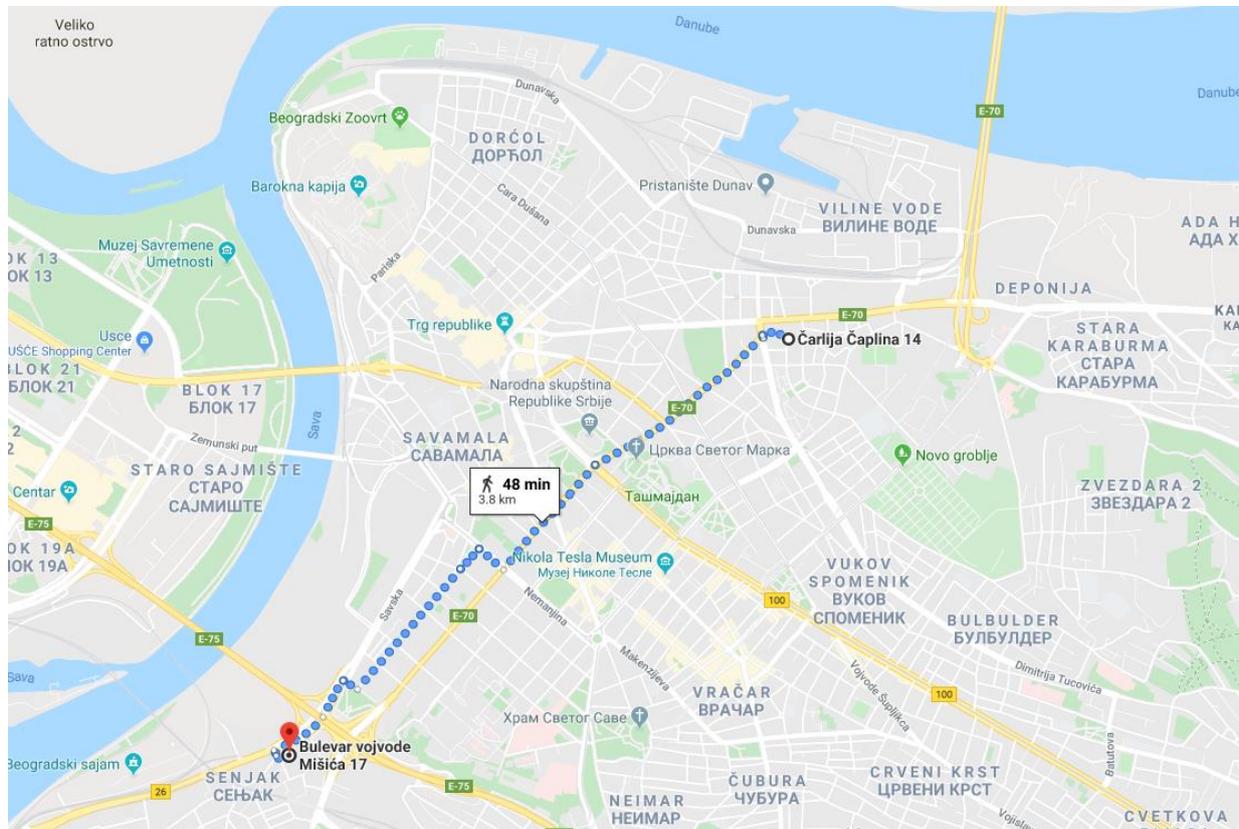
- la jouissance d'un **atelier d'artiste**,
- un **logement** dans un appartement avec un artiste désigné par la commune de Wil (SG)
- une **bourse d'entretien de 6'000 CHF** versée conjointement par la CVC et le Service de la culture de la Ville de Meyrin.



Le logement de l'atelier est partagé par deux artistes et se trouve à l'adresse [Čarlija Čaplina 14](#).

Chaque artiste dispose d'une chambre avec lit double, armoire et table de travail. Bien qu'il y ait dans la pièce commune (cuisine américaine, salon, coin salle à manger) une grande table de travail, le logement ne convient pas aux travaux de grand format.

Cela explique que l'on puisse utiliser en commun une pièce de travail externe (60 m<sup>2</sup>, 4,5 m sous plafond). Ce local se trouve dans l'immense bâtiment du BIGZ (qui abritait autrefois l'imprimerie nationale de Yougoslavie). De nos jours, les locaux sont loués par divers artistes, musiciennes, clubs de sport et entreprises. Le bâtiment se trouve au [Bulevar Vojvode Mišića 17](#) et est [facilement accessible en 15 minutes en bus](#).



## 2. CONDITIONS D'INSCRIPTION

La résidence d'études artistiques ainsi que la bourse d'entretien sont destinés à un-e artiste professionnel-le actif-ve dans n'importe quel domaine d'expression artistique (arts visuels et plastiques, arts appliqués, musique, cinéma, littérature, etc.). Pour s'inscrire, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgé(e) d'au moins 18 ans révolus à la date de clôture des inscriptions (photocopie d'une pièce d'identité),
- être domicilié(e) à Meyrin ou dans le canton de Genève mais entretenir des liens réguliers avec la Ville de Meyrin,
- présenter un dossier complet comprenant formulaire de candidature rempli, curriculum vitae, dossier artistique attestant de la qualité professionnelle du travail et une lettre de motivation pour cette résidence,
- s'inscrire au plus tard **d'ici au 15 mars 2020** à l'adresse [culture@meyrin.ch](mailto:culture@meyrin.ch),
- livrer un compte-rendu écrit des activités pendant le séjour à Belgrade, après leur retour en Suisse.

**IMPORTANT !** Les frais du voyage et de nourriture sur place sont à la charge de l'artiste bénéficiaire.

### 3. JURY D'ATTRIBUTION

L'artiste bénéficiaire de la résidence d'études artistiques de Belgrade est sélectionné-e par un jury constitué de membres du Service de la culture de la Ville de Meyrin et d'un-e expert-e externe. La Magistrate en charge du service de la culture est seule compétente pour avaliser le choix du jury et donner sa décision finale. Le-la candidat-e choisi-e sera averti-e personnellement, par écrit, au plus tard à la fin du mois d'avril 2020. Les refus ne seront pas motivés.

Formulaire et davantage d'information sur [www.meyrin.ch/culture](http://www.meyrin.ch/culture)

#### Questions ?

[Service de la culture, Ville de Meyrin](#)

Axel Roduit, responsable de service

Rue des Boudines 2, 1217 Meyrin

022 989 16 69

[culture@meyrin.ch](mailto:culture@meyrin.ch)

[Conférence des villes en matière  
culturelle \(CVC\)](#)

Karin Christen, directrice

031 356 32 32

[karin.christen@staedteverband.ch](mailto:karin.christen@staedteverband.ch)

**MEYRIN** | **CULTURE**

The logo for the Cultural Conference of Cities, consisting of a stylized grey square with a pink triangle pointing upwards and to the right.  
Städtekonferenz Kultur  
Conférence des villes en matière culturelle  
Conferenza delle città in materia culturale

#### 4. QUELQUES MOTS SUR BELGRADE

Riche d'une longue histoire dont les racines remontent au 4<sup>e</sup> siècle, la ville de Belgrade compte aujourd'hui plus de 2 millions d'habitants. Capitale de la Serbie, Belgrade était auparavant la capitale du royaume de Yougoslavie jusqu'à la dissolution définitive de la Yougoslavie en 2006. Du fait de la situation géographique de l'ex-Yougoslavie à la frontière de l'Orient et de l'Occident et de sa position durant la guerre froide, elle présente une mixité singulière, caractérisée par une culture empreinte de dynamisme et de diversité.

##### « Le nouveau Berlin »

Outre d'innombrables petits festivals, la ville de Belgrade héberge des festivals internationaux de premier plan: FEST – Festival international du film, BITEF – Festival international de théâtre de Belgrade, BEMUS – Festival de musique de Belgrade, BELEF – Festival d'été de Belgrade, le Concours international des jeunes musicales, le Festival du documentaire et du court-métrage, le Salon d'octobre du design, Joie de l'Europe, la Foire du livre de Belgrade et le Festival de jazz de Belgrade.



Au cours de ces dernières années, Belgrade est devenue une destination de voyage prisée par les initiés dans le milieu des acteurs culturels. Au niveau international, Belgrade est qualifiée de «nouveau Berlin». Dans les nombreux centres culturels, expositions et galeries, concerts, innombrables bars et clubs ou lors des différents événements culturels, on y rencontre ainsi de plus en plus un public mixte à la fois local et international.

##### L'association «Atelier Belgrad» - contact sur place

L'association «Atelier Belgrad» a été fondée en 2016 à Lucerne et est depuis 2018 inscrite dans le registre du commerce de Belgrade sous le nom de «АТЕЉЕ БЕОГРАД». Nikola Ilić, cofondateur de l'association, qui a passé son enfance à Belgrade, a été actif dans le milieu musicien belgradois et connaît très bien la scène culturelle belgradoise. Il a déménagé en Suisse, travaillé au Théâtre de Lucerne et passé son diplôme de bachelor à la Haute école d'art et design de Lucerne, spécialisation vidéo. Avec sa femme Corina Schwingruber Ilić (cofondatrice), elle aussi réalisatrice de cinéma, ils partagent depuis des années leur vie, pour des raisons tant familiales que professionnelles, entre Lucerne et Belgrade.

L'association prend en charge l'intégralité des travaux administratifs et organisationnels en Serbie. Elle met à disposition des personnes de contact qui s'occupent de la remise et de la restitution de l'appartement ainsi que de son entretien et restent par exemple à la disposition des artistes pour les démarches administratives. Les interlocuteurs et interlocutrices sur place établissent par ailleurs des

contacts avec la scène artistique et culturelle belgradoise et informent les artistes des évènements culturels. Parmi les autres partenaires sur place, on trouve l'Ambassade de Suisse.

### **Communication**

Dans le milieu artistique et culturel, on parle anglais. Pour les démarches administratives, il y a en revanche besoin d'une traduction. En Serbie, l'écriture officielle se fait en lettres cyrilliques. Dans le centre-ville, la plupart des pancartes portent également des inscriptions en lettres latines, et dans de nombreux restaurants et bars, on a des menus rédigés en anglais. En dehors du centre-ville, en revanche, l'anglais n'est que très peu parlé, et on utilise l'alphabet cyrillique.

### **Sécurité et précautions particulières**

La ville de Belgrade est sûre. Tant que les boursiers et boursières se comportent conformément à la culture serbe, ne participent pas à des manifestations et ne séjournent pas dans des quartiers mal famés, leur sécurité est garantie. Les personnes qui affichent en public leur homosexualité sont susceptibles d'être la cible d'agressions. Il leur est recommandé d'observer les précautions d'usage. Il est interdit de photographier des installations militaires. Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont passibles de plusieurs années de prison. (source : [conseils aux voyageurs du DFAE](#))

### **Autorisation de séjour / visa**

Pour l'entrée sur le territoire, il est nécessaire d'avoir une carte d'identité ou un passeport. À leur arrivée, les artistes doivent se faire enregistrer auprès de la police dans les 72 heures et y être accompagnés de leur personne de contact sur place. Cet enregistrement est valable trois mois. Si les artistes ne quittent jamais la Serbie durant leur bourse de 4 mois, ils doivent demander après deux mois un visa pour le quatrième mois. La demande de visa se fait elle aussi avec la personne de contact. Les frais de visa sont pris en charge par l'artiste en résidence.

### **Assurances**

Les artistes en résidence sont tenus d'être couverts par les assurances habituelles (maladie, accident, ménage et ou vol, responsabilité civil). Tout sinistre est à annoncer dans les 24h à l'assurance et, le cas échéant, à la police. En cas de sinistre, la Ville de Meyrin et la Conférence des villes en matière culturelle refuse toute responsabilité. Une déclaration entre l'artiste, la Ville de Meyrin et la Conférence des villes en matière culturelle est signée en ce sens.